

PLAN WALLON D'INCLUSION DES PERSONNES

**LGBT
QTIA+**

2022 - 2024

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	5
I. INTRODUCTION	6
I.1. Un plan wallon d'inclusion des personnes LGBTQIA+	6
I.2. L'action résolue de la Région wallonne en faveur des personnes LGBTQIA+	8
II. MÉTHODOLOGIE	9
II.1. Méthodologie d'élaboration	10
II.2. Durée, monitoring et évaluation	10
III. MESURES DU PLAN WALLON D'INCLUSION DES PERSONNES LGBTQIA+	11
Objectif stratégique 1 : Mener une politique intégrée et soutenir la recherche sur les thématiques LGBTQIA+	
Mesure n°1 : Elaborer une procédure intégrée visant à analyser les politiques publiques au regard de différents critères de discrimination, dont l'identité de genre et l'orientation sexuelle	11
Mesure n°2 : Mener une étude scientifique relative au risque de précarité encouru par les personnes LGBTQIA+	13
Objectif stratégique 2 : Lutter contre les discriminations à l'égard des personnes LGBTQIA+	14
Mesure n°3 : Renforcer le secteur associatif LGBTQIA+	14
Mesure n°4 : Mieux faire connaître la législation wallonne en matière de lutte contre les discriminations pour mieux faire valoir ses droits	14
Mesure n°5 : Développer une communication du SPW et des UAP LGBTQIA-friendly	16
Mesure n°6 : Lutter contre les discriminations et les violences à l'égard des personnes LGBTQIA+ dans les transports publics	17
Mesure n°7 : Former, informer et sensibiliser les pouvoirs locaux à la lutte contre les discriminations des personnes LGBTQIA+	18
Mesure n°8 : Permettre un accès à toutes et tous à un logement de manière égalitaire	20



LGBTQIA+

Objectif stratégique 3 : Favoriser l'inclusion des personnes LGBTQIA+	21
Mesure n°9 : Améliorer l'accueil des personnes LGBTQIA+ issues de l'immigration	21
Mesure n°10 : Accompagner les administrations régionales dans le renforcement de leurs politiques de diversité vis-à-vis des personnes LGBTQIA+	22
Mesure n°11 : Assurer une offre d'accueil pour les personnes LGBTQIA+ en rupture familiale et ou sociale	23
Mesure n°12 : Favoriser l'inclusion des personnes âgées LGBTQIA+ dans le secteur résidentiel	25
Objectif stratégique 4 : Promouvoir une approche inclusive de la santé en faveur des personnes LGBTQIA+	27
Mesure n°13 : Améliorer la prise en charge des personnes LGBTQIA+ par des professionnel.le.s formé.es	27
Mesure n°14 : Assurer l'accès à des soins de santé de qualité aux personnes LGBTQIA+	29
Mesure n°15 : Renforcer l'accessibilité aux soins de santé des personnes transgenres	30
Objectif stratégique 5 : Défendre les droits des personnes LGBTQIA+ à travers le monde	31
Mesure n°16 : Placer la Région wallonne comme ambassadrice du respect des droits humains des personnes LGBTQIA+ dans le cadre de ses relations internationales	31

LGBTQIA+

AVANT-PROPOS

Dans l'histoire longue des luttes sociales, les droits des personnes LGBTQIA+ sont une conquête récente dans notre société démocratique. Blâmée, ostracisée, marginalisée, cette communauté plurielle a trop longtemps été l'objet de discriminations et de violences.

Ce plan n'entend pas être une contribution théorique. Il s'agit plutôt d'un programme concret afin de viser à l'égalité et à l'effectivité des droits de l'ensemble des personnes LGBTQIA+ de Wallonie.

Si notre droit belge et wallon a évolué de manière décisive sur ces questions durant les dernières décennies, si notre pays a été pionnier en la matière, il n'en demeure pas moins que la réalité des faits demeure insupportable à nos yeux.

Dans nos villes et campagnes wallonnes, des actes scandaleux se produisent encore régulièrement à l'encontre des personnes LGBTQIA+. Les harcèlements, les discriminations, les violences, les suicides et les humiliations constellent trop souvent les faits divers de notre actualité. Cela doit cesser !

La Wallonie, fidèle à ses valeurs d'accueil et d'émancipation des citoyen.nes, se doit de continuer sa lutte contre ces injustices quotidiennes. Sans perdre une minute, sans trembler un instant. Ce combat doit se mener en parfaite symbiose avec la société civile et les associations qui réalisent chaque jour un travail remarquable sur le terrain.

Malgré les orages, nous fixons le cap pour transformer les choses. Car c'est entre soleil et pluie que jaillit l'arc-en-ciel.

CHRISTIE MORREALE

Ministre wallonne de l'Égalité des chances





I. INTRODUCTION

I.1. UN PLAN WALLON D'INCLUSION DES PERSONNES LGBTQIA+

Né à la suite de différents événements dramatiques ayant touché la communauté LGBTQIA+, et notamment le meurtre d'Ihsane Jarfi en 2012 à Liège, le premier plan interfédéral de lutte contre les violences homophobes et transphobes voyait le jour en 2013. Il a été renouvelé en 2018-2019.

Le présent Plan wallon d'inclusion des personnes LGBTQI+ 22-24 s'inscrit dans la continuité de ces plans interfédéraux avec la ferme intention d'apporter des solutions concrètes aux discriminations à l'encontre de la communauté LGBTQIA+ qui restent malheureusement encore trop nombreuses en Belgique.

Selon une enquête de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA)¹, 66% des personnes sondées évitent encore de se tenir la main pour ne pas être dévisagées et 27% des personnes interrogées évitent certains endroits de l'espace public par peur d'être agressées. 42% des personnes sondées disent avoir été harcelées l'année précédant l'enquête et une personne transgenre et intersexe sur cinq a été agressée physiquement ou sexuellement au cours des cinq années précédant l'enquête.

La haine LGBTQIA+-phobe se manifeste le plus souvent par un rejet ou du mépris, et peut prendre différentes formes telles que le harcèlement, les insultes, l'outing, les menaces, l'appel à la haine ou la violence, etc.

En 2020, UNIA a enregistré pas moins de 406 signalements de discrimination sur base de l'orientation sexuelle et a ouvert 109 dossiers sur base du critère de l'orientation sexuelle.

Ces chiffres tendent à démontrer que la lutte contre les discriminations sur base de l'orientation sexuelle, de l'identité, de l'expression de genre et des caractéristiques sexuées doit continuer. Par ailleurs, les personnes LGBTQIA+ sont davantage sujettes à la dépression, à l'anxiété et à l'angoisse que la population hétérosexuelle. Les taux de suicide et de tentative de suicide y sont également sensiblement plus élevés, en particulier chez les jeunes. Ces phénomènes doivent également pousser les autorités publiques à élaborer des politiques publiques susceptibles de favoriser l'inclusion des personnes LGBTQIA+.

Bien qu'ayant été pionnière pour la reconnaissance des droits des personnes LGBTQIA+, en autorisant le mariage entre deux personnes de même sexe en 2003² et l'adoption aux couples gays et lesbiens en 2006³, la Belgique, et en l'occurrence la Région Wallonne, connaissent encore des faits de discriminations et de violences qui ont motivé l'élaboration de ce plan.

¹ FRA (European Union Agency for Fundamental Rights), "A long way to go for LGBTI equality", Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2020, 72p.

² Loi du 13 février 2003 ouvrant le mariage à des personnes de même sexe et modifiant certaines dispositions du Code civil (M.B. du 28 février 2003)

³ Loi du 18 mai 2006 modifiant certaines dispositions du code civil en vue de permettre l'adoption par des personnes de même sexe (M.B. du 20 juin 2006)



Ces différentes avancées ont été obtenues et conquises par la volonté d'une égalité de tou·tes et d'une démocratie fonctionnelle. C'est cette même volonté qui a motivé le Gouvernement wallon à s'engager dans sa déclaration de politique régionale à "[aborder] de manière intégrée la problématique de la discrimination à l'égard des personnes LGBTQIA+ trop souvent marginalisées ou discriminées"⁴.

Considérant que chacun et chacune a le droit de vivre dignement et libre, ce Plan wallon d'inclusion des personnes LGBTQIA+ a pour ambition de construire une société égalitaire, juste et libre.

Se voulant résolument inclusif, le Plan utilise l'acronyme LGBTQIA+ qui tend à englober l'ensemble des réalités des différentes orientations sexuelles et identifications de genre, ici les lesbiennes, gays, bisexuel·les, transgenres, queer, intersexes, asexuel·les et leurs allié·es, ainsi que toute personne qui ne se reconnaît pas dans ces "catégories".

⁴ Déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon 2019-2024, p. 113

I.2. L'ACTION RESOLUE DE LA REGION WALLONNE EN FAVEUR DES PERSONNES LGBTQIA+

En juillet 2021, la Wallonie s'est déclarée "Zone de liberté pour les personnes LGBTQIA+"⁵. Il s'agit d'une déclaration, prise dans la lignée de la résolution du Parlement européen du 11 mars 2021 sur la déclaration de l'Union européenne en tant que zone de liberté pour les personnes LGBTQIA+⁶. Cette décision démontre que l'ensemble du Gouvernement wallon est déterminé à lutter contre les LGBTQIA+-phobies. Cet acte marque également la volonté de la Wallonie de se positionner comme un acteur proactif dans la mise en place d'un environnement sécurisé et digne pour tou·tes, sans discrimination sur base de l'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression de genre et des caractéristiques sexuées. En effet, chacun·e doit pouvoir vivre librement son orientation sexuelle, son identité de genre, son expression de genre et ses caractéristiques sexuées sans craindre l'intolérance, la discrimination ou la persécution sur la base de ces motifs.

Cette déclaration s'inscrit par ailleurs dans le prolongement des politiques en faveur des personnes LGBTQIA+ menées depuis le début de la législature 2019-2024.



⁵ La Wallonie se déclare « Zone de liberté pour les personnes LGBTQIA+ », <https://www.wallonie.be/fr/actualites/la-wallonie-se-declare-zone-de-liberte-pour-les-personnes-lgbtqia>

⁶ Réponse amenée par l'Union européenne à la création de « zones libre d'idéologie LGBTIQ » en Pologne, <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20210304IPR99219/le-parlement-declare-l-union-europeenne-zone-de-liberte-lgbtq>



II. METHODOLOGIE

II.1. METHODOLOGIE D'ELABORATION

Durant plus d'un an, différentes rencontres ont été organisées avec la Fédération PRISME (anciennement Arc-en-Ciel Wallonie) et les différentes instances actives auprès des personnes LGBTQIA+. Les rencontres avec ces nombreux·ses partenaires ont permis d'élaborer des mesures cohérentes et qui répondent aux besoins du terrain.

Dès le départ, le Gouvernement wallon a souhaité s'appuyer sur les acteur·rices présent·es sur le terrain et disposant d'une expertise relative aux thématiques LGBTQIA+. Les acteur·rices institutionnel·les tels qu'UNIA et l'IEFH, partenaires essentiels dans la lutte contre les discriminations à l'égard des personnes LGBTQIA+, ont également pu être entendu·es.

Puisque les discriminations basées sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et sur les caractéristiques sexuées peuvent concerner plusieurs aspects de la société, ce plan a été élaboré de manière transversale et concerne la plupart des compétences régionales. Ainsi, les différentes actions proposées portent sur l'Égalité des chances, la Fonction publique, les Pouvoirs locaux, la Mobilité, le Logement, ou encore les Soins de santé...

Ce plan s'articule autour de 5 objectifs stratégiques, décliné en 16 mesures concrètes.



II.2. DUREE, MONITORING ET EVALUATION

Le Plan est adopté pour la période 2022-2024.

Il sera piloté par un Comité de suivi composé comme suit :

Membres pilotes :

- Un·e représentant·e du cabinet de la Ministre de l'Égalité des chances ;
- Un·e représentant·e de la Direction de l'Intégration des personnes d'origine étrangère et de l'Égalité des chances, Service public de Wallonie Intérieur et Action sociale (SPW IAS) ;
- La Fédération PRISME, UNIA, IEFH.

Membres associés :

- Un·e représentant·e de chaque cabinet de la Wallonie associé·e à la mise en oeuvre du présent Plan, à savoir le Cabinet du Ministre-Président Elio Di Rupo, du Cabinet du Ministre du Logement et des Pouvoirs locaux Christophe Collignon, du Cabinet de la Ministre de la Fonction publique Valérie De Bue, du Cabinet du Ministre de la Mobilité, Philippe Henry.

Le Comité de suivi se réunit au moins deux fois par an à l'initiative des membres pilotes pour coordonner la mise en oeuvre du Plan. Un ordre du jour est communiqué aux membres associé·es qui peuvent se joindre aux réunions en fonction des thématiques mises à l'agenda.

Le cas échéant, des représentant·es des autres entités fédérales et fédérées pourront également y être convié·es de manière à assurer une coordination entre les politiques menées aux différents niveaux de pouvoir.

À la fin de la législature, un rapport d'évaluation sera adopté, contenant un état de la mise en oeuvre de toutes les actions.





III. MESURES DU PLAN WALLON D'INCLUSION DES PERSONNES LGBTQIA+

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : Mener une politique intégrée et soutenir la recherche sur les thématiques LGBTQIA+

MESURE N°1

Élaborer une procédure intégrée visant à analyser les politiques publiques au regard de différents critères de discrimination, dont l'identité de genre et l'orientation sexuelle

Ministre pilote :

Christie MORREALE

Contextualisation :

Outre le test genre, le Gouvernement a approuvé, en date du 16 décembre 2021, le test handistreaming de manière à intégrer la dimension du handicap dans toutes les politiques publiques.

La DPR accorde une importance à ce que les politiques ne créent ni ne renforcent les inégalités en matière de genre (gendermainstreaming – chapitre 25), ou de handicap (handistreaming – chapitre 19). Il est également prévu que "*le Gouvernement analysera la pertinence de prévoir une étude d'impact d'appauvrissement/ d'enrichissement de chaque mesure prise dans quelque domaine que ce soit*" (chapitre 9).

Au vu de ce contexte, il serait nécessaire de mener une réflexion visant à élargir l'analyse des nouvelles politiques publiques au regard d'autres critères de discrimination tels que prévus par le décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discriminations, dont l'identité de genre et l'orientation sexuelle.

Le cas échéant, il y aurait lieu d'élaborer une procédure intégrée visant à analyser les politiques publiques au regard de plusieurs critères de discrimination. Celle-ci comprendrait :

- le test genre renforcé dans son efficacité ;
- le test "handistreaming" nouvellement mis en place ;
- de nouveaux critères de discrimination tels que l'identité de genre, l'orientation sexuelle, ou encore l'origine et la condition sociale.

Opérationnalisation :

Le projet 287 du Plan de relance de la Wallonie prévoit de "renforcer l'efficacité du test genre et envisager son élargissement vers un "test genre et égalité".

A cet effet, il a été prévu :

- de lancer un marché public de service afin d'élaborer un benchmark des projets de "tests genre et égalité" opérationnels en Belgique, en Europe ou à l'international. Il s'agira d'effectuer un relevé des dispositifs belges et étrangers permettant d'analyser les politiques publiques au regard de différents critères de discrimination (dont notamment le genre, l'origine, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou encore l'origine sociale). Cette analyse sera nécessaire pour permettre, dans un deuxième temps, d'analyser l'impact de notre législation actuelle et envisager la pertinence d'élargir l'examen des politiques publiques au regard d'autres critères de discrimination que le genre et le handicap. Le cas échéant, cela permettra de mettre en place une procédure intégrée plus performante de manière à ce que l'adoption de nouvelles politiques publiques ne créent ou ne renforcent des inégalités ;
- de constituer un réseau de référents genre/égalité au sein de l'administration et des UAP wallonnes, le former et l'animer de manière à pouvoir accompagner les cabinets dans l'élaboration du test ;
- d'engager un agent de niveau A, de fonction gestionnaire de projets en management, à l'échelle barémique A6/1, au sein du SPW IAS, à la Direction de l'Intégration des personnes d'origine étrangère et de l'Égalité des chances, à durée déterminée jusqu'au 31 juillet 2024.



MESURE N°2

Mener une étude scientifique relative au risque de précarité encouru par les personnes LGBTQIA+

Ministre pilote :

Christie MORREALE

Contextualisation :

Malgré l'absence de données récentes en la matière, il est communément admis que les personnes LGBTQIA+ sont particulièrement exposées au risque de précarité et d'isolement. En effet, comme toutes les personnes victimes de préjugés et de discriminations, celles-ci sont confrontées à de grandes difficultés pour accéder aux soins de santé, au logement, à l'emploi, etc. Elles recourent également moins à leurs droits.

Notons également que des études telle que "Être transgenre en Belgique", menées par l'Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes (2009 et 2017), ont démontré que les personnes transgenres étaient particulièrement confrontées au risque de précarité.

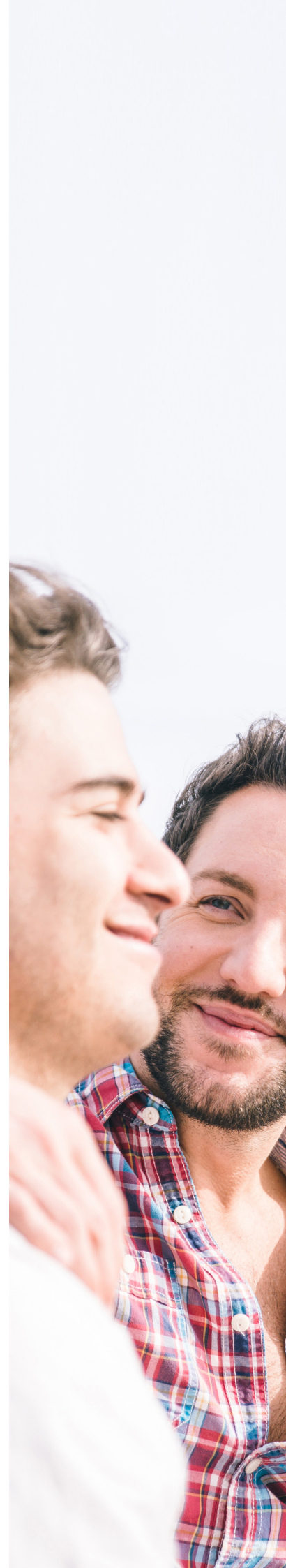
Il est nécessaire de pouvoir disposer de données objectives et rigoureuses sur la situation sociale et les mécanismes d'exclusion des personnes LGBTQIA+ en Wallonie de manière à orienter davantage les politiques régionales au plus près des préoccupations de terrain.

Opérationnalisation :

Afin de disposer de données scientifiques sur la situation sociale des personnes LGBTQIA+, un marché public sera lancé afin de réaliser une étude relative au risque de précarité encouru par les personnes LGBTQIA+. Celle-ci sera menée de préférence par un service universitaire francophone et devra notamment concerner les compétences régionales telles que l'accès au logement, aux soins de santé, à l'emploi...

Acteur concerné :

Centre de recherche universitaire désigné par marché public.



OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : Lutter contre les discriminations à l'égard des personnes LGBTQIA+

MESURE N°3

Renforcer le secteur associatif LGBTQIA+

Ministre pilote :

Christie MORREALE

Contextualisation :

Le secteur associatif LGBTQIA+ wallon est particulièrement diversifié. Les Maisons Arc-en-Ciel, agréées par la Région wallonne en vertu du décret du 11 avril 2014, en constituent une composante essentielle. Celles-ci ont notamment pour missions d'accompagner les personnes LGBTQIA+ et d'informer sur les thématiques y relatives toutes les personnes intéressées.

Leur expertise et leurs actions de terrain participent concrètement à l'avènement d'une société libre et respectueuse de l'orientation sexuelle, de l'identité et de l'expression de genre de chacun·e. Les 7 Maisons Arc-en-Ciel sont donc essentielles dans la mise en œuvre du Plan wallon d'inclusion des personnes LGBTQIA+.

Opérationnalisation :

Afin de valoriser et visibiliser au mieux l'expertise de ces associations et d'assurer la mise en place de leurs projets, les Maisons Arc-en-Ciel et la Fédération PRISME seront renforcées au travers d'un soutien financier accru intégré dans un cadre décretaal adapté aux réalités du terrain.

Acteur·rices concerné·es :

SPW IAS ; Fédération PRISME ; Maisons Arc-en-Ciel.

MESURE N°4

Mieux faire connaître la législation wallonne en matière de lutte contre les discriminations pour mieux faire valoir ses droits

Ministre pilote :

Christie MORREALE

Contextualisation :

UNIA et l'IEFH reçoivent chaque année un grand nombre de signalements concernant la stigmatisation et le harcèlement de personnes LGBTQIA+. Ainsi, en 2020, UNIA

a reçu 397 signalements relatifs à l'orientation sexuelle et a ouvert 109 dossiers. De plus, dans l'enquête "#Youtoo", réalisée en 2020 par l'IEFH, 45% des personnes transgenres interrogées ont rapporté avoir déjà été insultées en rue ou dans un autre lieu public au cours de l'année écoulée.

Afin de venir à bout de ces phénomènes, la Wallonie s'est dotée d'un décret relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination dès le 6 novembre 2008. En 2019, cette législation a fait l'objet d'une modification afin d'offrir une protection renforcée à davantage de Wallons et de Wallonnes, à savoir les personnes les plus vulnérables, d'origine étrangère, LGBTQIA+, mais aussi les personnes malades, les femmes et, de façon plus générale, les familles.

Aujourd'hui, 20 critères de discrimination, appelés plus communément "critères protégés", sont repris dans la législation dont notamment l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et le "changement de sexe". Selon le (ou les) motif(s) de discrimination au(x)quel(s) les personnes sont confrontées, soit UNIA, soit l'IEFH sera compétent pour les aider.

Les suites prévues en cas de discrimination par ce dispositif sont nombreuses. Citons notamment la conciliation, l'action en justice, l'envoi d'une mise en garde ou encore un rappel de la loi auprès de la personne ou de l'organisation mise en cause.

Il est donc essentiel que les citoyen·nes soient correctement informé·es de la législation anti-discrimination actuellement en vigueur en Wallonie afin de lutter contre le non-recours aux droits et de favoriser les signalements des cas de discrimination.

Opérationnalisation :

Concrètement, il s'agira de diffuser auprès des opérateur·rices wallon·nes accueillant du public, un dépliant informatif relatif au décret wallon anti-discrimination. Celui-ci contiendra des informations non seulement sur les conditions de discrimination mais également sur les lieux de soutien et d'accompagnement pour faire valoir ses droits en cas de signalement. Les opérateur·rices suivant·es seront notamment visé·es :

- Maisons Arc-en-Ciel ;
- Villes et Communes ;
- CPAS ;
- Centres régionaux d'intégration ;
- Maisons médicales ;
- Espaces Wallonie ;
- Centres de planning familial ;
- ...

En outre, une capsule vidéo spécifique aux discriminations relatives à l'orientation sexuelle, à l'identité et l'expression de genre, faisant notamment référence aux lieux de soutien et d'accompagnement pour faire valoir ses droits en cas de signalement, sera diffusée à grande échelle sur les réseaux sociaux.

Acteur·rices concerné·es :

SPW Intérieur et Action sociale.



MESURE N°5

Développer une communication du SPW et des UAP LGBTQIA-friendly

Ministre pilote :

Elio DI RUPO

Contextualisation :

La lutte contre les discriminations à l'égard des personnes LGBTQIA+ passe aussi au travers de la communication. Sachant que les stéréotypes liés à l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre ou les caractéristiques sexuées sont reproduits, parfois de manière inconsciente, il est nécessaire d'adopter une vigilance continue. Changer notre manière de communiquer est un moyen concret de faire progresser l'égalité entre les individus.

Opérationnalisation :

Le SPW et les UAP intégreront la lutte contre les discriminations à l'égard des personnes LGBTQIA+ dans leur communication, que ce soit via leurs marchés publics de communication ou à travers leurs relations avec la presse. À ce titre, les fonctionnaires veilleront sans cesse, dans toutes les communications et à toutes les étapes d'un projet de communication, à éviter toute forme de discrimination. Concrètement, cela se traduira notamment par une attention permanente à éviter la reproduction d'un système cis- et hétéronormé, ne pas réduire l'apparence d'un individu à une identité de genre, etc. Une formation spécifique sera proposée aux différents services de communication du SPW et des UAP.

Acteur·rices concerné·es :

Secrétariat général du SPW ; UAP.

Lutter contre les discriminations et les violences à l'égard des personnes LGBTQIA+ dans les transports publics

Ministre pilote :

Philippe HENRY

Contextualisation :

Les personnes LGBTQIA+ sont encore trop régulièrement victimes d'injures, de harcèlement voire de violences physiques dans les transports publics. Une étude publiée en 2020 réalisée par l'Agence européenne des droits fondamentaux indiquait que 10% des agressions à l'égard des personnes LGBTQIA+ dans l'espace public surviennent dans les transports publics⁷.

Pour lutter contre ces phénomènes, il est nécessaire d'adopter une communication positive et inclusive à l'égard des personnes LGBTQIA+ et de mener des actions de sensibilisation contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre ou les caractéristiques sexuées.

Opérationnalisation :

Une évaluation des formations en matière de harcèlement qui sont actuellement proposées au personnel de l'OTW sera effectuée et, le cas échéant, seront adaptées pour y inclure une sensibilisation à toutes les formes de discriminations et à leurs conséquences. Ce faisant, le personnel de l'OTW pourra réagir adéquatement face à des situations de harcèlement et de discriminations.

En outre, afin de contribuer concrètement à la sensibilisation contre les discriminations et les violences à l'égard des personnes LGBTQIA+, il sera inscrit dans le contrat de gestion 2024-2029 de l'OTW que *"celui-ci veillera, dans sa communication, à participer à la sensibilisation contre le sexisme, le racisme et toutes autres formes de discriminations incluant les violences à l'égard des personnes LGBTQIA+"*.

Ce faisant, cette mesure permettra également d'améliorer la sécurité des personnes LGBTQIA+ dans l'espace public, et dans les transports publics en particulier.

Acteur concerné :

Opérateur de transport de Wallonie.

⁷ "A long way to go for LGBTI equality", Agence européenne des Droits fondamentaux, 2020.



MESURE N°7

Former, informer et sensibiliser les pouvoirs locaux à la lutte contre les discriminations des personnes LGBTQIA+

Ministres pilotes :

Christie MORREALE et Christophe COLLIGNON

Contextualisation :

Les Villes et Communes sont de formidables laboratoires du vivre-ensemble. Elles sont d'ailleurs en première ligne pour accueillir les personnes LGBTQIA+ et sont les plus à même de mettre en œuvre et de promouvoir des initiatives contribuant à rendre les pouvoirs locaux plus accueillants et sûrs pour tou·tes.

Afin que les personnes LGBTQIA+ recourent à ces services en toute confiance, il est important de former, informer et sensibiliser les agents à ces thématiques. Former les agent·es à l'accueil bienveillant des personnes LGBTQIA+. Les informer sur les dispositifs existants en la matière et sur les évolutions législatives. Et enfin, les sensibiliser particulièrement à l'importance des demandes des personnes transgenres afin de les accueillir dans le respect de leur identité de genre et de leurs droits fondamentaux.

En outre, il est nécessaire d'améliorer l'accueil des personnes LGBTQIA+ issues de l'immigration comme le recommandent les différentes associations. Dans le cadre de l'appel à projets européen "Citizens, Equality, Rights and Values Programme 2022", l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) prévoit de mettre en œuvre un projet qui vise à mieux prendre en charge les personnes LGBTQIA+ avec un background migratoire au niveau local. Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Assister les Villes et Communes dans le développement de Plan d'actions au niveau local ;
- Accompagner les Villes et Communes dans la prise en charge des personnes LGBTQIA+ avec un background migratoire en sensibilisant et en formant les agent-es de la fonction publique locale ;
- Améliorer la collecte des données relatives aux crimes de haine et aux discriminations;
- Susciter les échanges internationaux et l'apprentissage mutuel en matière d'approche intersectionnelle.

Opérationnalisation :

Concrètement, il s'agira de :

- Informer les pouvoirs locaux sur l'existence d'un Plan wallon d'inclusion des personnes LGBTQIA+ au travers d'une circulaire informative qui contiendra notamment :
 - Les points de contacts régionaux et fédéraux ;
 - Les documents utiles au développement et à la déclinaison des objectifs du présent plan au niveau local ;
 - Une série de bonnes pratiques destinées à renforcer l'inclusion des personnes LGBTQIA+ au niveau local et faciles à mettre en œuvre ;
 - ...
- Mettre en place, dans le cadre de la Convention-cadre avec l'Union des Villes et des Communes de Wallonie, des formations des agents en charge des services Population/Etat Civil relatives aux thématiques LGBTQIA+ ;
- Soutenir le secteur associatif en vue de compléter la formation des pouvoirs locaux dans le cadre de l'accueil des personnes transgenres en portant une attention particulière aux législations existantes.

Enfin, afin d'assurer à chaque personne LGBTQIA+ issue de l'immigration d'être accueilli-e de manière respectueuse et appropriée, notamment dans les services de la population et dans les différents services sociaux, il s'agira de soutenir la mise en œuvre du projet de l'OIM, sous réserve d'un co-financement européen.

Acteur-ices concerné-es :

SPW Intérieur et Action sociale ; UVCW ; Fédération PRISME ; Genres Pluriels ; OIM.

Permettre un accès à toutes et tous à un logement de manière égalitaire

Ministre pilote :

Christophe COLLIGNON

Contextualisation :

La Constitution belge reconnaît le logement comme un droit fondamental. Néanmoins, l'accès au logement pour toutes n'est pas toujours une réalité, certaines personnes peuvent peiner à trouver un logement abordable et décent, en raison d'une discrimination directe ou indirecte fondée notamment sur l'identité de genre et l'expression de genre ou sur l'orientation sexuelle ou sur les caractéristiques sexuées. Ces critères, appelés "critères protégés" au sens du décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination, font notamment partie de ceux que le Plan wallon de lutte contre la discrimination dans l'accès au logement, adopté par le Gouvernement wallon en décembre 2020, vise à protéger de toute forme de discrimination.

Afin de garantir un accès égalitaire à toutes et tous à un logement, ce Plan prévoit la mise en place d'une série de mesures.

Opérationnalisation :

Concrètement, il s'agira de :

- Adopter un décret relatif aux contrôles-mystères dont les principes ont été définis dans la note d'orientation relative au Plan wallon de lutte contre les discriminations dans l'accès au logement ;
- Réaliser une brochure à destination du grand public reprenant toute une série d'informations liées à la lutte contre les discriminations dans l'accès au logement (rappel des normes existantes, moyens d'actions, rappel des acteur·rice·s et de leur rôle). UNIA sera chargé de la rédiger dès l'adoption du décret relatif aux contrôles-mystères ;
- Organiser des formations à destination des acteurs publics du logement au sens large (dispensées par l'Union des Villes et des Communes de Wallonie à destination des communes, CPAS, AIS, SLSP, SWL, FLW, ...) ;
- Former les agent·es et futur·es agent·es immobilier·es à ces thématiques ;
- Réaliser un formulaire de candidature unique pour le secteur du logement privé exempt de tout élément discriminatoire ;
- Rédiger une clause de non-discrimination dans les contrats des agent·es immobilier·es.

Acteur·rices concerné·es :

SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie ; SWL ; FWL ; UVCW ; SNPC ; UNIA ; RWLP ; RWDH ; IEFH ; FEDERIA ; IPI ; UWAIS.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : Favoriser l'inclusion des personnes LGBTQIA+

MESURE N°9

Améliorer l'accueil des personnes LGBTQIA+ issues de l'immigration

Ministre pilote :

Christie MORREALE

Contextualisation :

Dans sa stratégie 2020-2025 en faveur de l'égalité des personnes LGBTQIA+, la Commission européenne invite les Etats membres à porter une attention particulière à la diversité des personnes LGBTQIA+ et à prendre en compte les besoins des personnes les plus vulnérables, en ce compris celles issues de l'immigration. En effet, celles-ci subissent de nombreuses discriminations eu égard à leur orientation sexuelle, identité de genre ou expression de genre, caractéristiques sexuées et à leur prétendue "race" ou à leur confession religieuse. C'est la raison pour laquelle la Commission invite les États membres à adopter une approche intersectionnelle.

En Wallonie, des initiatives ont déjà vu le jour pour améliorer la prise en charge des personnes LGBTQIA+ issues de l'immigration. Ainsi, la Maison Arc-en-Ciel de Verviers collabore étroitement avec le Centre régional d'intégration de son territoire (CRVI) au travers d'une convention de collaboration. Celle-ci vise à sensibiliser et informer les personnes primo-arrivantes LGBTQIA+, dans le cadre de leur parcours d'intégration, afin d'améliorer leur accueil et leur accompagnement.



En complément de cette convention, la Maison Arc-en-Ciel de Verviers est également soutenue financièrement dans le cadre de l'appel à projets "Initiatives locales d'intégration" lancé par la Région wallonne, depuis 2019. Concrètement, la Maison Arc-en-Ciel organise des permanences sociales à destination du public d'origine étrangère LGBTQIA+. Au rang des bénéficiaires concerné·es, citons notamment les demandeur·euses de protection internationale ou les personnes suivant un parcours d'intégration.

Opérationnalisation :

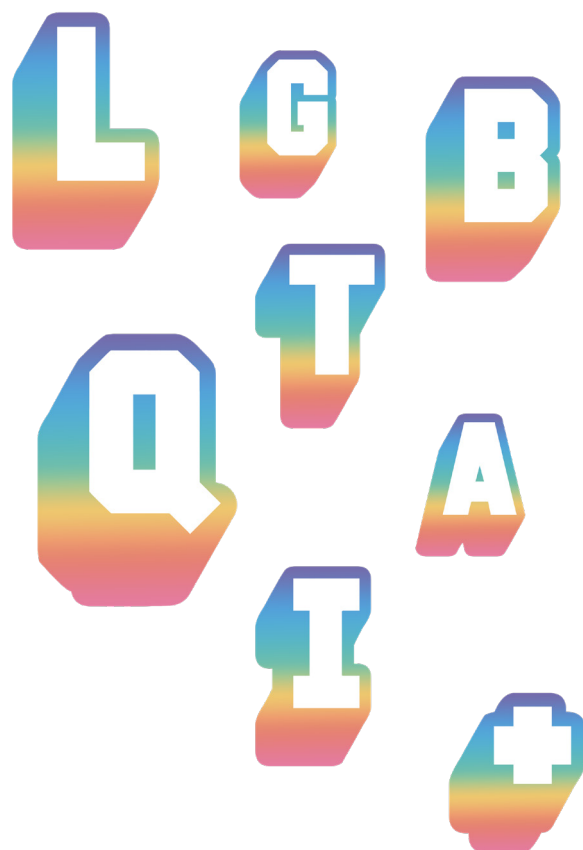
La présente mesure se concrétisera au travers de deux actions.

Afin d'améliorer la prise en charge des personnes primo-arrivantes LGBTQIA+, il s'agira d'évaluer la pratique collaborative engagée entre la Maison Arc-en-Ciel de Verviers et le CRVI. À la suite de cette évaluation, il s'agira, après modélisation, d'étendre cette pratique à l'ensemble du territoire wallon que ce soit en collaboration avec les autres centres régionaux d'intégration (CRI) ou avec d'autres acteur·rices spécialisé·es, tels que le GAMS Belgique (Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles) notamment.

Ensuite, il s'agira de pérenniser le soutien octroyé à la Maison Arc-en-Ciel de Verviers dans le cadre de l'appel à projets ILI 2022-2023.

Acteur·rices concerné·es :

Pouvoirs locaux ; Centres régionaux d'intégration ; Maisons Arc-en-Ciel.



MESURE N°10

Accompagner les administrations régionales dans le renforcement de leurs politiques de diversité vis-à-vis des personnes LGBTQIA+

Ministre pilote :

Valérie DE BUE

Contextualisation :

Une attention particulière sera accordée à la continuité de la politique de soutien à la diversité vis-à-vis des personnes LGBTQIA+, au sein de la Fonction publique régionale.

La formation, la sensibilisation et l'information des agent·es de la fonction publique sont essentielles pour l'inclusion des personnes LGBTQIA+.

Actuellement, une formation est disponible dans le catalogue de l'EAP. Celle-ci, dispensée par UNIA et l'IEFH, vise à sensibiliser les agent·es à la gestion de la diversité et de l'égalité dans les équipes et à la lutte contre les discriminations et ce, notamment grâce à l'outil e-Div. Des modules en présentiel comme en distanciel sont prévus. Cette formation s'adresse à l'ensemble des agent·es, mais un focus est mis sur l'impact des discriminations sur les pratiques professionnelles et sur le cadre structurel de travail. En ce sens, elle s'adresse principalement aux cadres, conseiller·es en prévention, membres du service RH et délégué·es syndicaux·ales.

Opérationnalisation :

La mesure visera ainsi à analyser les formations existantes à destination du management en matière de diversité et d'égalité et, sur base des résultats de cette analyse, d'évaluer la pertinence de leur modification afin de mieux prendre en compte la thématique des violences et discriminations à l'égard des personnes LGBTQIA+.

Il s'agira également de miser sur divers outils de sensibilisation et d'information afin de familiariser les agents à l'inclusion des personnes LGBTQIA+. Ainsi, une campagne de communication interne visant à garantir la promotion et le respect de la Diversité et de l'Égalité au sein de l'administration wallonne sera étudiée.

Cette sensibilisation, si elle se veut transversale, concernera en premier lieu les agent·es de première ligne qui remplissent une fonction de contact avec les citoyen·nes, les gestionnaires RH (en charge de recrutement/engagement notamment), les managers, les conseiller·es en prévention et les personnes de confiance, afin d'améliorer leur connaissance de la situation des personnes LGBTQIA+ et de pouvoir faire preuve d'une meilleure compréhension face aux situations spécifiques qui peuvent se présenter. Ces outils seront proposés de manière libre aux agent·es concerné·es.

Acteur·rices concerné·es :

SPW Secrétariat général ; École d'Administration publique ; Associations.



MESURE N°11

Assurer une offre d'accueil pour les personnes LGBTQIA+ en rupture familiale et ou sociale

Ministre pilote :

Christie MORREALE

Contextualisation :

À l'heure actuelle, de nombreux·ses personnes sont encore rejeté·es par leurs parents du simple fait de leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre.

Aujourd'hui en Wallonie, il existe actuellement 10 places d'accueil spécifiques pour ce public en Wallonie (à Liège, à Namur, à Verviers et prochainement à Charleroi).

La Fondation Ihsane Jarfi leur vient en aide en menant depuis 2017 le projet "Refuge Ihsane Jarfi" pour les 6 places ouvertes à Liège. Celui-ci vise à assurer l'hébergement d'urgence et de transition pour les jeunes LGBTQIA+ en rupture sociale et/ou familiale. En parallèle, les autres places créées sur le territoire wallon sont, depuis 2021, gérées par la Fédération PRISME et les Maisons Arc-en-Ciel concernées au travers du projet EMWA.

Ce projet vise ainsi à proposer des hébergements d'urgence et de transition à de jeunes LGBTQIA+ de 18 ans et plus qui se retrouvent sans logement à la suite d'une rupture avec leur milieu social et/ou familial. Concrètement, le Refuge Ihsane Jarfi, avec le soutien de plusieurs partenaires (Pouvoirs locaux, Maisons Arc-en-Ciel de Liège...) permet de répondre rapidement à des situations d'urgence sociale. En effet, le dispositif fonctionne en deux temps : un hébergement d'urgence en partenariat avec un opérateur public pendant les premiers jours. Et un hébergement de transition en appartement si la situation de rupture et l'urgence sont avérées. L'hébergement de transition est de six mois éventuellement renouvelable une fois.

Toutefois, les dispositifs d'accueil agréés tels que les maisons d'accueil et de vie communautaire, les abris de nuit, etc. hébergent également des personnes qui peuvent rencontrer des difficultés à vivre leur orientation sexuelle, leur identité et leur expression de genre. Leur intégration dans ces hébergements peut parfois poser des difficultés et leur accompagnement spécifique n'est pas toujours évident pour le personnel.

En ce qui concerne l'accueil du public mineur, une concertation étroite aura lieu avec la Ministre de l'Aide à la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de manière à assurer une articulation cohérente entre les différents dispositifs d'accueil.

Opérationnalisation :

Afin d'assurer une offre d'accueil adaptée pour les personnes LGBTQIA+ en rupture familiale et ou sociale, trois actions sont prévues.

1. Pérenniser le soutien octroyé à la Fondation Ihsane Jarfi

Afin de permettre à la Fondation Jarfi de poursuivre sa mission et d'amplifier son soutien aux jeunes LGBTQIA+ en rupture familiale, une convention pluriannuelle (2021 - 2023) de 38.000 € est conclue entre la Région wallonne et cet opérateur.

Les missions confiées à la Fondation sont les suivantes :

- Assurer l'accompagnement des jeunes du Refuge Ihsane Jarfi ;
- Développer la qualité de l'encadrement des bénévoles et des accompagnants des refuges sur le territoire wallon par l'amélioration des procédures, le développement de formations continues et l'animation générale des groupes ;
- Améliorer les partenariats avec les services de première ligne qui répondent aux besoins de jeunes du Refuge, en particulier les CPAS.

2. Former les professionnel·les chargé·es de l'accueil des personnes en difficultés sociales

Il s'agit de former les professionnel·les de première ligne dont celles et ceux du secteur de l'hébergement agréé en Action sociale au travers des formations dispensées par les opérateurs de formation spécialisés. Celles-ci permettront aux agent·es formé·es de mieux appréhender les besoins et les attentes des personnes LGBTQIA+, de façon à optimiser l'accompagnement de ce public et à assurer leur inclusion.

3. Mener une concertation avec le secteur de l'aide à la jeunesse

Une rencontre sera organisée avec le secteur de l'aide à la jeunesse de manière à évaluer l'articulation existante entre les différents dispositifs d'accueil et d'accompagnement des publics LGBTQIA+ mineurs et majeurs et, le cas échéant, à renforcer les collaborations.

Acteur·rices concerné·es :

Fondation Ihsane Jarfi; Secteur de l'hébergement agréé en Action sociale; Associations; Fédérations AMA et ARCA.

MESURE N°12

Favoriser l'inclusion des personnes âgées LGBTQIA+ dans le secteur résidentiel

Ministre pilote :

Christie MORREALE

Contextualisation :

L'inclusion des personnes LGBTQIA+ tout au long de leur vie et quelles que soient leurs conditions doit être favorisée. À l'heure actuelle, de nombreux·ses seniors LGBTQIA+ ne peuvent vivre librement leur orientation sexuelle, leur identité et expression de genre dans les institutions de soins qu'ils/elles fréquentent.

C'est pourquoi les personnes LGBTQIA+ en situation de vulnérabilité et de dépendance hésitent souvent très longuement avant de recourir à ces services dont le niveau d'information sur les questions d'orientation sexuelle, d'identité ou d'expression de genre et de caractéristiques sexuées est relativement faible.

La réglementation actuellement en vigueur relative aux établissements pour aîné·es prévoit l'obligation de formation continuée pour le personnel et la direction. Seules deux journées de formation obligatoire à l'attention de la direction doivent être reconnues par l'Administration compétente, à savoir l'AVIQ. En outre, la direction de l'établissement choisit la thématique de la formation à pourvoir à ses travailleurs en fonction du projet de vie de l'établissement, des projets à mener mais également des attentes et besoins de son personnel.

Il est donc essentiel de sensibiliser et former les professionnel·les de ces secteurs aux thématiques LGBTQIA+ et ce, afin de favoriser la prise en charge des bénéficiaires.

Opérationnalisation :

Concrètement, il s'agira de mener des actions de sensibilisation et de formation à l'attention des membres du personnel des maisons de repos et des maisons de repos et de soins. Celles-ci seront menées sur site, au départ des expériences vécues en équipes et individuellement.

Pour ce faire, les étapes suivantes sont nécessaires :

1. Le contenu pédagogique est coconstruit par l'AVIQ, le secteur associatif LGBTQIA+ et un opérateur de formation spécialisé ;
2. Les actions de formation sont menées sur le terrain auprès de 10 établissements pilotes ;
3. Les résultats de la formation ainsi que de l'impact sur les pratiques seront évalués ;
4. La formation sera ensuite pérennisée et une collaboration structurelle entre le secteur associatif, l'AVIQ et un opérateur de formation spécialisé sera mise en place.

Enfin, l'AVIQ veillera, dans le cadre de ses missions d'inspection, au respect des droits des personnes LGBTQIA+ dans les établissements pour aînés plus particulièrement (MR, MRS).

Pour ce faire, il s'agira de mener un processus en deux étapes au sein de la Direction de l'Audit et du contrôle de l'AVIQ :

1. Former et sensibiliser les inspecteur·rices et auditeur·rices à :
 - L'importance de respecter la volonté des résidents d'avoir une vie sexuelle et affective au sein des maisons de repos et maisons de repos et de soins ;
 - La lutte contre les discriminations et plus spécifiquement envers les personnes LGBTQIA+ ;

Cette formation sera dispensée par l'AVIQ et un opérateur de formation spécialisé.

2. Adapter les processus d'inspection en fonction de ces formations.

Acteur·rices concerné·es :

AVIQ ; Opérateur de formation spécialisé ; Associations.





OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : Promouvoir une approche inclusive de la santé en faveur des personnes LGBTQIA+

MESURE N°13

Améliorer la prise en charge des personnes LGBTQIA+ par des professionnel·les formé·es

Ministre pilote :

Christie MORREALE

Contextualisation :

Chaque citoyen·ne doit pouvoir bénéficier d'une information de qualité et compréhensible en matière de santé. Pour ce faire, les professionnel·les de soins doivent être outillé·es afin d'adapter leur discours et leur posture notamment face aux publics les plus vulnérables qui doivent, eux, être mieux accompagnés.

À cet égard, la "littératie" en santé désigne la capacité d'accéder, de comprendre, d'évaluer et d'appliquer l'information de manière à promouvoir, à maintenir et à améliorer sa santé et celle de son entourage dans divers milieux au cours de la vie.

En outre, les spécificités des personnes LGBTQIA+ doivent être intégrées systématiquement dans le secteur des soins. Pour ce faire, les professionnel·les de soins (futur·es médecins, infirmier·es, agent·es paramédicaux·ales, etc.) doivent être mieux informé·es. Par ailleurs, cette information doit être dispensée dans une perspective dépathologisante et respectueuse des droits humains.

Opérationnalisation :

L'objectif global de cette mesure vise, à terme, à ce que les personnes LGBTQIA+, mieux informées et prises en charge selon leurs réalités de vie, recourent plus aisément aux dispositifs préventifs et voient leur santé s'améliorer.

Cette mesure sera concrétisée au travers de deux actions.

Tout d'abord, afin d'améliorer le niveau de littératie au regard des problèmes de santé des personnes LGBTQIA+ et des obstacles que ces personnes rencontrent durant leur parcours socio-sanitaire, il est prévu de :

- Former les professionnel·les socio-sanitaires (médecins généralistes, professionnel·les de l'aide et du soins, accueillant·es ASI, agent·es administratif·ves...) aux réalités de vie des personnes plus précarisées ;
- Développer des fiches informatives à destination des professionnel·les et de la population en visant les publics les plus vulnérables avec un focus spécifique relatif aux personnes LGBTQIA+. Ces fiches seront mises à disposition sur le site internet infosanté.be qui est LA référence en matière de santé en Wallonie.

Enfin, il s'agira pour l'AVIQ, en collaboration avec les associations LGBTQIA+, de rédiger un guide de référence généraliste à destination des professionnel·les de santé. Il comprendra des conseils pratiques et des ressources pour informer sur les spécificités de ces publics, afin d'assurer un parcours de soins respectueux, inclusif et bienveillant. Il sera ensuite diffusé sur le site de l'AVIQ et auprès des opérateurs agréés par l'AVIQ.

Il devra notamment répondre aux questions suivantes :

- Comment les inégalités sociales auxquelles font face les minorités LGBTQIA+ impactent-elles leur santé ?
- Comment être plus inclusif·ve dans ma pratique ?
- Quelle posture adopter pour établir une relation de confiance entre professionnel·le et patient·e ?
- Quelles sont les spécificités des différents publics, notamment en termes de santé sexuelle (violences gynécologiques, mutilations génitales...) ?
- ...

Les professionnel·les concerné·es sont notamment :

- Associations de santé intégrée (Maisons médicales agréées par la RW) ;
- Services intégrés de soins à domicile ;
- Réseaux multidisciplinaires locaux ;
- Médecins généralistes ;
- Infirmier·es et sage-femmes ;
- Paramédicaux ;
- ...

Acteur·rices concerné·es :

Info Santé.be ; Culture et Santé en collaboration avec les associations accompagnant spécifiquement les personnes LGBTQIA+ ; Associations.

MESURE N°14

Assurer l'accès à des soins de santé de qualité aux personnes LGBTQIA+

Ministre pilote :

Christie MORREALE

Contextualisation :

Les Maisons Arc-en-Ciel et les associations LGBTQIA+ sont souvent confrontées à des personnes dépourvues en matière de santé. Or, des services de proximité et multidisciplinaires susceptibles de les prendre en charge gratuitement ou de manière anonyme tels que les maisons médicales, existent en Wallonie.

En effet, une Association de santé intégrée (ASI ou Maison médicale reconnue par la Région wallonne) est un centre de santé rassemblant au même endroit une équipe pluridisciplinaire composée de différent·es praticien·nes de première ligne (médecins généralistes, infirmier·es, kinés, psychothérapeutes, etc.). Leur objectif est d'offrir des services de soins de santé globaux et accessibles à toutes et tous.

Les collaborations entre les Maisons médicales et les Maisons Arc-en-Ciel doivent être encouragées afin d'offrir une médecine de proximité aux publics LGBTQIA+ en rupture de trajets de soin.

Opérationnalisation :

Afin de concrétiser cette collaboration, il s'agira donc de mettre en place des conventions de prise en charge physique, psychologique et sociale des publics LGBTQIA+ conclues entre chaque Maison Arc-en-Ciel avec une Maison médicale de leur ressort territorial.

Chaque Maison médicale conventionnée avec une Maison Arc-en-Ciel se verra octroyer un ½ ETP assistant social afin de garantir une prise en charge globale des personnes LGBTQIA+ envoyées par les Maisons Arc-en-Ciel.

De plus, chaque binôme ainsi composé d'une Maison Arc-en-Ciel et d'une Maison médicale sera communiqué à l'ensemble des citoyen·nes via les moyens de communication classiques de l'AVIQ et des associations partenaires.

Acteur·rices concerné·es :

Maisons Arc-en-Ciel ; Fédération des Maisons médicales ; AVIQ.

MESURE N°15

Renforcer l'accessibilité aux soins de santé des personnes transgenres

Ministre pilote :

Christie MORREALE

Contextualisation :

Les personnes transgenres font l'objet de nombreuses discriminations et inégalités au quotidien dans les domaines de l'emploi, des soins de santé, de l'enseignement, de la parentalité, ou encore du sport.

En effet, les données disponibles relèvent qu'elles ont des difficultés pour accéder à des soins réguliers ou qu'elles ont vécu des expériences négatives en la matière : mauvaise prise en charge médicale, manque d'informations disponibles...

Afin d'améliorer l'accessibilité aux soins de santé des personnes transgenres en développant des soins de santé "transspécifiques", il est nécessaire non seulement de former et de sensibiliser les professionnel·les des soins de santé, mais aussi d'informer les personnes transgenres.

C'est dans ce cadre qu'en 2021, la Région wallonne a soutenu la création de PraTIQ, la Plateforme Régionale des Associations Trans, Inter et Queer (TQI). Celle-ci a notamment pour objectif de permettre aux personnes TQI d'accéder à des informations fiables les concernant. Ces infos ont été réunies à la fois pour les personnes concernées et leurs proches, mais également pour les professionnel·les des soins de santé. Ainsi, il s'agit également d'une plateforme permettant la mise en relation des personnes TQI avec des professionnel·les des soins de santé susceptibles de les prendre en charge en respectant au mieux leurs spécificités.

Opérationnalisation :

Afin de poursuivre le développement de PraTIQ en l'élargissant notamment aux thématiques "queer" et "intersexes" et d'intensifier la mise en relation entre les professionnel·les de soins et les personnes transgenres, queer et intersexes, le soutien financier accordé à la Fédération PRISME dans ce cadre sera pérennisé.

Acteur·rices concerné·es :

Fédération PRISME.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 5 : Défendre les droits des personnes LGBTQIA+ à travers le monde

MESURE N°16

Placer la Région wallonne comme ambassadrice du respect des droits humains des personnes LGBTQIA+ dans le cadre de ses relations internationales

Ministre pilote :

Elio DI RUPO

Contextualisation :

Dans sa note de politique internationale, la Wallonie indique que "*la justice sociale, le combat contre les discriminations, la réduction des inégalités, la lutte contre la pauvreté, l'égalité des genres, l'État de droit, le respect des orientations sexuelles, la liberté des choix de vie, [...] sont au cœur de l'action régionale*"⁸.

Ces combats se trouvent donc au cœur de l'action de la Wallonie au niveau international. Que ce soit au niveau des relations bilatérales que la Wallonie entretient avec des pays tiers, au niveau de son action au sein de l'Union européenne (Suivi de la Stratégie de l'UE en faveur de l'égalité des personnes LGBTQIA+, suivi des procédures "État de droit" lancées à l'encontre de la Pologne ou de la Hongrie), ou au niveau multilatéral.

Le rappel de l'égalité en droit et en dignité de toute personne, quelle que soit son orientation sexuelle, son identité de genre, son expression de genre ou ses caractéristiques sexuées, doit donc être au cœur du discours de la Région wallonne à chaque fois que l'occasion se présente au niveau international.

Elle doit se positionner comme ambassadrice du respect des droits humains des personnes LGBTQIA+, en toutes circonstances notamment dans le cadre de la conclusion d'accords commerciaux.

Opérationnalisation :

Dans toutes les relations et négociations avec des pays où les droits des personnes LGBTQIA+ sont dénigrés ou nécessitent d'être améliorés, la Région wallonne s'engage à promouvoir les principes d'un traitement égal vis-à-vis des personnes LGBTQIA+. Pour ce faire, la Région wallonne veillera à :

- Vérifier que les personnes LGBTQIA+ ainsi que le respect de leurs droits soient bien pris en compte, dans le cadre de nouveaux mémorandums (Memorandum of Understanding – MoU)⁹ et/ou de nouveaux accords dont la Région est partie prenante ;

⁸ La Wallonie se déclare "Zone de liberté pour les personnes LGBTQIA+", <https://www.wallonie.be/fr/actualites/la-wallonie-se-declare-zone-de-liberte-pour-les-personnes-lgbtqia>

⁹ Réponse amenée par l'Union européenne à la création de "zones libre d'idéologie LGBTIQ" en Pologne, <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20210304IPR99219/le-parlement-declare-l-union-europeenne-zone-de-liberte-lgbtq>

- Répéter son engagement en faveur de la dépénalisation universelle de l'homosexualité et de la défense des libertés et des droits des personnes LGBTQIA+, si besoin est et de manière opportune, lors de toutes rencontres politiques intra ou internationales ;
- Mettre en place des contacts avec et entre les communautés LGBTQIA+ locales, établir un dialogue avec elles et favoriser l'établissement d'associations/ collaborations entre elles ;
- Assurer l'implication de la Région wallonne concernant le respect des droits des personnes LGBTQIA+ :
 - ▶ au niveau des coordinations de la Direction générale "Coordination et Affaires européennes (DGE)" sur le positionnement de la Belgique au niveau des différentes filières concernées (Conseil de l'UE, Comité des Régions...) ;
 - ▶ au niveau de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).
- Militer pour que la Belgique fasse de la défense des droits des personnes LGBTQIA+ l'une de ses priorités lors de la Présidence de l'UE du 1er semestre 2024 ;
- Soutenir et le cas échéant mener à bien la participation de la Région wallonne dans des programmes européens en lien tels que le Programme "Droits et valeurs" ;
- Participer aux débats et échanges de bonnes pratiques dans les différentes institutions européennes et internationales et assurer le suivi des exercices de reporting international sur l'application des conventions relatives aux droits humains.

En outre, la Région wallonne proposera d'intégrer, en toutes circonstances, la prise en considération des droits des personnes LGBTQIA+ dans le cadre des accords proposés à la signature et ce, de la manière la plus explicite possible. La Région wallonne tentera également, lorsque cela s'avérera nécessaire, d'instaurer un dialogue s'il apparaît que les droits des personnes LGBTQIA+ ne sont pas respectés.

Acteur·rices concerné·es :

Chargés des Relations internationales au Gouvernement wallon ; Tou·te représentant·e de la Région wallonne dans les institutions publiques internationales et européennes.



Liste des abréviations :

AIS	Agence immobilière sociale
ASI	Association de santé intégrée
AVIQ	Agence pour une Vie de Qualité
CRVI	Centre régional de Verviers pour l'intégration
ETP	Equivalent temps plein
Federia	Fédération des agents immobiliers francophones de Belgique
FLW	Fonds du logement de Wallonie
FRA	Agence européenne des Droits fondamentaux
IAS	Intérieur et Action sociale
IEFH	Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
IPI	Institut professionnel des agents immobiliers
LGBTQIA+	Lesbiennes, Gays, Bisexuel.le.s, Transgenres, Queer, Intersexes, Asexuel.le.s
MR	Maisons de repos
MRS	Maisons de repos et de soins
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OTW	Opérateur de transport de Wallonie
RWDH	Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat
RWLP	Réseau wallon de lutte contre la pauvreté
SLSP	Société de logement de service public
SNPC	Syndicat National des Propriétaires et Copropriétaires
SWL	Société wallonne du Logement
UVCW	Union des Villes et Communes de Wallonie
UWAIS	Union Wallonne des Agences Immobilières Sociales



L
G
B
T
Q
I
A
+